



Commission scolaire
DES PHARES

Rapport annuel 2008-2009

Message du président et du directeur général



Raymond Tudeau
Président

Le Rapport annuel 2008-2009 de la Commission scolaire des Phares précise nos objectifs, trace le profil de notre organisation et rend compte des faits saillants de l'année et de l'utilisation des ressources financières.

L'année 2008-2009 a été marquée par une vaste démarche de concertation en vue de l'adoption d'un nouveau plan stratégique établissant les orientations, les axes d'intervention, les objectifs, les voies d'action et les indicateurs pour les années 2009-2014. La réussite pour le plus grand nombre d'élèves est au cœur de ce plan stratégique.

Plusieurs actions ont été mises de l'avant pour encourager la persévérance chez les élèves, une importante clé de la réussite. La Commission scolaire a également accru son soutien aux élèves en difficulté.

L'ouverture sur le milieu et la consolidation de partenariats avec les acteurs socio-économiques, notamment dans La Mitis, ont été des priorités en 2008-2009 et demeurent à l'ordre du jour. Ces partenariats se sont traduits, entre autres, par l'implication des municipalités dans la survie des petites écoles rurales et l'engagement d'organismes et d'entreprises dans le soutien à la réussite des jeunes.

Nous vous invitons donc à parcourir le rapport annuel 2008-2009, un document rédigé dans un souci de transparence.



Jacques Poirier
Directeur général

Profil de la Commission scolaire

La Commission scolaire des Phares dessert un vaste territoire de plus de 5 000 kilomètres carrés, de Métis-sur-Mer à Saint-Fabien et de Padoue à Esprit-Saint. Ce territoire couvre deux municipalités régionales de comté, Rimouski-Neigette et La Mitis, comptant deux noyaux urbains, les villes de Rimouski et de Mont-Joli.

Elle offre des services du préscolaire au secondaire ainsi que de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes à plus de 11 000 élèves jeunes et adultes.

Notre commission scolaire comprend 26 écoles, 2 centres de formation professionnelle et 2 centres de formation générale des adultes répartis dans 44 immeubles.

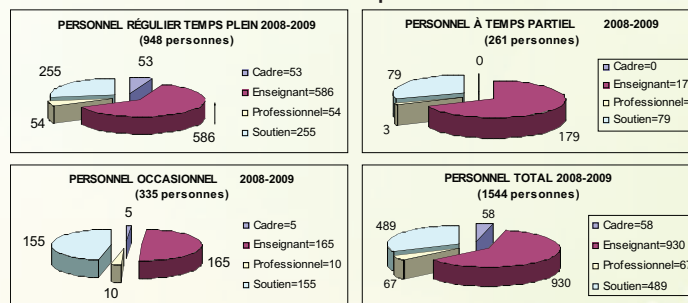
Quelques statistiques pour 2008-2009 :

Élèves :

- 4 794 élèves au préscolaire et primaire
- 4 048 élèves au secondaire
- 1 149 élèves en formation professionnelle (élèves équivalent temps plein)
- 1 484 élèves en formation générale des adultes (élèves à temps plein et partiel)

11 475 TOTAL DES ÉLÈVES

Membres du personnel :



Conseil des commissaires

Le conseil des commissaires est formé de dix-neuf commissaires, élus en vertu de la Loi sur les élections scolaires pour un mandat de quatre ans, et de deux commissaires parents, élus chaque année par le Comité de parents. Les dernières élections scolaires générales ont eu lieu le 4 novembre 2007. En 2008-2009, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares était composé des personnes suivantes :



Jacques Deschênes
Circonscription n° 1
Saint-Fabien - Saint-Eugène-de-Ladrière - Saint-Valérien



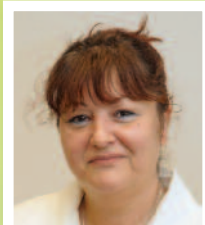
Nadyne Langlois
Circonscription n° 2
Le Bic



Gilbert Labrie
Circonscription n° 3
Partie Rimouski (Sacré-Cœur)



Daniel Arsenault
Circonscription n° 4
Partie Rimouski (Nazareth)



Sara Deschênes
Circonscription n° 5
Esprit-Saint - Trinité-des-Monts - Saint-Narcisse - Mont-Lebel



Guy Potvin
Circonscription n° 6
Partie Rimouski (Sainte-Blandine, Sainte-Odile-sur-Rimouski, Sainte-Odile et District 8)



Pauline Michaud
Circonscription n° 7
Partie Rimouski (Sainte-Odile)



Noëlla Bourdages
Circonscription n° 8
Partie Rimouski (Saint-Robert)



Raymond Tudeau
Président
Circonscription n° 9
Partie Rimouski (Saint-Pie X - Terrasses Arthur-Buies)



Raynald Caissy
Vice-président
Circonscription n° 10
Partie Rimouski (Saint-Germain)



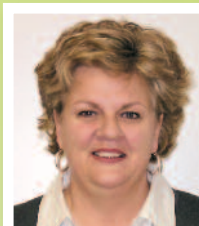
Alain Rioux
Circonscription n° 11
Partie Rimouski (Sainte-Agnès)



Luc Marcoux
Circonscription n° 12
Partie Rimouski (Pointe-au-Père)



Steve Gagné
Circonscription n° 13
Partie Rimouski (Rimouski-Est) et Saint-Anaclet



Louise Dionne
Circonscription n° 14
Sainte-Flavie - Sainte-Luce - Luceville



Philippe St-Germain
Circonscription n° 15
Partie Mont-Joli (Sud)



Claude Fortin
Circonscription n° 16
Partie Mont-Joli (Nord)



Jean-Maurice Lechasseur
Circonscription n° 17
Saint-Donat - Saint-Gabriel - Les Hauteurs - Saint-Charles-Garnier - Saint-Marcellin



Stéphanie Vill
Circonscription n° 18
Saint-Joseph-de-Lepage - Sainte-Angèle-de-Mérici - Sainte-Jeanne-D'Arc - La Rédemption - Saint-Octave-de-Métis



Lise Lévesque
Circonscription n° 19
Price - Grand-Métis - Métis-sur-Mer - Padoue - Les Boules



Gaston Rioux
Représentant du
Comité de parents de
l'ordre primaire



Patrice Cayouette
Représentant du
Comité de parents de
l'ordre secondaire

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2003-2008

Le rapport annuel est le moyen privilégié pour la Commission scolaire de faire état des actions réalisées dans le cadre de sa planification stratégique.

ORIENTATION 1 – Accroître le niveau de formation des élèves et leur réussite

L'année scolaire 2008-2009 a permis l'implantation des parcours de formation axée sur l'emploi dans les écoles secondaires Paul-Hubert et du Mistral ainsi que l'actualisation du Renouveau pédagogique en 4^e secondaire.

D'importants efforts ont été déployés afin de soutenir la motivation et la réussite de nos élèves, particulièrement chez nos garçons. À cet effet, 76 enseignantes et enseignants répartis dans 20 écoles ont participé à la formation issue du projet de recherche avec l'UQAR sur la réussite des garçons et ont pu mettre en place les dispositifs de lecture et d'écriture en classe.

De plus, environ 800 élèves du 2^e cycle du primaire au 2^e cycle du secondaire et répartis dans 32 classes ont travaillé à la préparation et au montage de kiosques dans le cadre de la Coupe Memorial. Les travaux ainsi présentés ont amené les élèves à vivre des projets pédagogiques intégrateurs et variés et à développer leurs compétences dans le cadre du Programme de formation de l'école québécoise.

Afin d'aider et maintenir la qualité des services éducatifs et supporter la socialisation des élèves dans les petites écoles, le projet «Écoles éloignées en réseau» s'est poursuivi avec 8 écoles, 4 de plus qu'en 2007-2008.

En plus des moniteurs de langue en anglais et des programmes enrichis présents dans plusieurs écoles, les Services éducatifs ont accompagné l'école des Hauts-Plateaux-Euclide-Fournier dans l'élaboration d'un projet d'anglais intensif dédié aux élèves du 3^e cycle du primaire.

Leviers importants influençant la réussite de l'élève, la qualité de la langue ainsi que la lecture ont préoccupé les Services éducatifs. Un plan d'action en français a été élaboré et un comité de vie littéraire a débuté ses travaux. L'engagement de deux conseillères pédagogiques supplémentaires en français ainsi que d'une bibliothécaire a permis d'accentuer le déploiement d'expertises dans toutes les écoles.

Le taux de diplomation et le taux de décrochage ont amené l'école du Mistral à procéder, avec la contribution d'un professeur chercheur de l'UQAR, à une analyse de sa situation devant mener à l'actualisation d'un plan d'action en 2009-2010. Parallèlement, un pacte social a été élaboré avec la communauté de l'école afin de sensibiliser le milieu à l'importance d'encourager les élèves à la persévérance scolaire.

L'approche «École en santé» s'est déployée encore plus largement avec six écoles de plus impliquées et soutenues par les deux agentes d'implantation des Centres de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette et de La Mitis. La progression visant l'adhésion de toutes les écoles d'ici 2010-2011 se fait de façon assurée.

Trois comités ont été formés dans le but de faire des recommandations dans le cadre de la planification stratégique, soit :

- un comité sur l'enrichissement;
- un comité sur les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA);
- un comité sur l'éducation des adultes et la formation professionnelle.

Orientation 2 – Qualifier les jeunes et les adultes selon leurs aptitudes en vue de leur insertion professionnelle

Les enseignantes et les enseignants de la formation générale des adultes ont poursuivi leur formation en lien avec le nouveau curriculum, formation qui se prolongera en 2009-2010 puisque le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a de nouveau reporté son implantation.

La formation à distance a été implantée dès l'automne 2008 et a permis à 21 adultes de notre territoire d'en bénéficier en français, mathématique, sciences et histoire.

Le plan d'action pour la valorisation des moins de 20 ans en formation professionnelle a été mis en place. Les moyens et les actions s'échelonneront sur 3 ans. Plusieurs initiatives ont permis de mettre en valeur la formation professionnelle chez les moins de 20 ans et d'atteindre les objectifs de positionnement de l'image de la formation professionnelle auprès de la population et du personnel de la Commission scolaire. De plus, un support a été donné aux écoles secondaires dans la mise en place des groupes d'exploration professionnelle. En plus de poursuivre en ce sens, des efforts seront déployés afin de développer l'approche orientante chez les jeunes.

À l'automne 2008, deux missions ont été réalisées dans le cadre d'Éducation internationale, l'une en Tunisie dans le but de recruter des élèves et d'explorer les possibilités de partenariat avec des centres de formation professionnelle, l'autre au Burkina Faso afin d'établir les premiers contacts permettant d'analyser les besoins de la population en ce qui concerne l'entrepreneuriat et le lancement d'entreprise. Ces deux missions devraient mener à l'organisation de deux nouvelles missions en 2009-2010.



Rapport annuel 2008-2009

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2003-2008 (SUITE)

La Commission scolaire a participé à l'élaboration du plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique 2009-2014, lequel plan a été déposé au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques en juin 2009.

Une attestation d'études professionnelles (AEP) a été démarrée en Esthétique automobile au Centre de formation de Rimouski-Neigette et la Table interordres a aidé au financement d'un petit groupe de vente conseil.

Un dépôt de la demande d'autorisation permanente à la Carte des enseignements de la formation professionnelle et technique s'est concrétisé en Assistance technique en Pharmacie, en Réalisation d'aménagements paysagers et en Horticulture et jardinerie.

En plus des services réguliers d'orientation dispensés dans les écoles et les centres, la Commission scolaire offre SARCA (Service d'accueil, référence, conseil et accompagnement) à la population âgée de 18 ans et plus. Trente-trois adultes ont bénéficié du service et 24 % d'entre eux se sont inscrits à un programme offert dans nos centres.

Malgré une participation peu élevée au concours en entrepreneuriat, cinq projets de la Commission scolaire des Phares ont été retenus en 2008-2009 dont un en formation professionnelle. Une plus grande participation au concours est visée en 2009-2010.

ORIENTATION 3 – Assurer le soutien aux établissements afin qu'ils offrent un haut niveau de formation répondant aux besoins des personnes et aux besoins d'une société du savoir en constante évolution

Dans le cadre du programme d'insertion professionnelle, la trousse pour les enseignants suppléants a été remise à tout le personnel enseignant du préscolaire, du primaire, du secondaire et de la formation générale des adultes. Une mise à jour de cette trousse est réalisée de façon continue afin de donner accès aux enseignants suppléants aux informations les plus exactes et complètes. De plus, un guide a été élaboré et mis à la disponibilité des enseignants qui accompagnent le nouveau personnel enseignant inscrit au programme d'insertion professionnelle.

La mise en œuvre des programmes des services complémentaires prévue en 2008-2009 sera planifiée en 2009-2010.

Le personnel enseignant et professionnel a pu participer à plusieurs activités de formation et d'accompagnement offertes dans le plan de

formation continue du personnel, lequel plan a été élaboré à la suite d'une cueillette de besoins dans chaque école.

En vue de mieux soutenir les techniciens en éducation spécialisée, un projet d'accompagnement et de formation a été élaboré en prévision de sa mise en place en septembre 2009.

Un plan de relève a également été mis en place chez le personnel de soutien manuel et administratif puisque le renouvellement s'amorce dans ces secteurs d'activité avec les départs à la retraite qui s'annoncent.

Finalement, en prévision de l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2009 des modifications législatives apportées à la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires et les directions d'établissement ont tenu une rencontre afin d'échanger notamment sur la gouvernance et les nouveaux rôles des différents intervenants scolaires.

ORIENTATION 4 – Rendre compte à la population des services rendus par les établissements et par la Commission scolaire

Souhaitant bien faire connaître à la population les réalisations de ses établissements, la Commission scolaire a poursuivi pour une sixième année consécutive la publication hebdomadaire de sa chronique «Cap sur la réussite» dans le journal L'Avantage.

S'est également poursuivie pour une deuxième année, la présentation de l'émission «Sous le phare» à la télévision communautaire de Cogéco. Quinze nouvelles émissions ont été réalisées et diffusées au cours de l'année.

Finalement, la diffusion hebdomadaire d'une chronique à la radio de CKMN a été mise en place au cours de l'année. Cette nouvelle chronique porte principalement sur les activités dans les écoles et dans les centres de formation professionnelle et de formation des adultes.



RÉSULTATS AUX ÉPREUVES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) - JUIN 2009

Le tableau suivant présente les résultats aux épreuves ministérielles de 5^e secondaire de juin 2009 pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Pour chacune des disciplines, on y retrouve le résultat moyen et le taux de réussite des élèves de notre commission scolaire, mis en parallèle avec les mêmes données aux niveaux régional et provincial.

Résultats aux épreuves du MELS – Juin 2009

Matières	Commission scolaire des Phares		Région *		Province *	
	Résultat moyen	Taux de réussite	Résultat moyen	Taux de réussite	Résultat moyen	Taux de réussite
Anglais (5 ^e sec.) 156-510 Production d'un discours oral	75,8%	90,8%	78,3%	95%	82,4%	68%
Anglais (5 ^e sec.) 156-520 Production d'un discours écrit	73,9%	84,3%	76,4%	88,9%	81,4%	94,9%
Anglais (5 ^e sec.) 156-530 Compréhension d'un discours oral	72,7%	72,7%	72,2%	72,5%	78,7	82%
Anglais (5 ^e sec.) 156-540 Compréhension d'un discours écrit	74,8%	75,4%	73,4%	74,6%	77,6	81,7%
Mathématique (5 ^e sec.) 068-514	63%	67,2%	64,2%	68%	62,8	65,6%
Français (5 ^e sec.) 129-510 Production d'un discours écrit	72,7%	84,9%	72,9%	85%	71,9	82,3%

* Secteur public francophone



Rapport annuel 2008-2009

RESSOURCES FINANCIÈRES

La Commission scolaire a terminé l'année 2008-2009 avec un déficit d'exercice de 549 437 \$ sur des revenus totalisant 103 860 799 \$. Au terme de la même année, le déficit cumulé de la Commission scolaire est de 26 471 571 \$. Pour se conformer aux principes comptables généralement reconnus, un redressement affectant les exercices antérieurs d'un montant de 29 918 745 \$ a été comptabilisé au cours de l'exercice financier 2008-2009.

En prenant en considération un montant de 2 610 044 \$ réservé aux écoles, aux services de garde et aux centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, ainsi qu'un montant de 30 751 119 \$ qui sera résorbé par des transferts du gouvernement du Québec au cours de l'exercice financier 2009-2010, la situation financière de la Commission scolaire se traduit par un surplus cumulé de 1 669 504 \$ au 30 juin 2009.

Le tableau « **État des revenus et des dépenses** » présenté ci-après regroupe les dépenses par catégories d'activités et indique la provenance des revenus reçus par la Commission scolaire pour l'année 2008-2009.

État des revenus et des dépenses pour l'exercice se terminant le 30 juin 2009

REVENUS

Taxe scolaire	10 253 694 \$
Subvention de fonctionnement MELS	85 423 048 \$
Autres subventions et contributions	280 001 \$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	325 985 \$
Ventes de biens et services	5 602 681 \$
Revenus divers	1 975 390 \$

Total des revenus : 103 860 799 \$

DÉPENSES

Enseignement et formation	48 870 817 \$
Soutien à l'enseignement et à la formation	20 616 698 \$
Services d'appoint	11 146 190 \$
Activités administratives	5 417 260 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	11 738 949 \$
Activités connexes	6 621 945 \$
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(1 623 \$)

Total des dépenses : 104 410 236 \$

DÉFICIT DE L'EXERCICE

(549 437) \$



FAITS SAILLANTS EN MATIÈRE DE RESSOURCES MATÉRIELLES

RESSOURCES INFORMATIQUES

- Investissement de près de 540 000 \$ dans l'acquisition de nouveaux équipements et périphériques (parc de 4 500 ordinateurs) et dans la modernisation des équipements de réseautique.
- Développement du projet « Écoles éloignées en réseau » qui permet une interaction pédagogique entre différentes écoles situées dans le haut-pays du territoire. Au total, il y a maintenant huit écoles qui sont greffées à ce projet, quatre s'étant ajoutées cette année.
- Début de la mise à jour du centre de contrôle informatique par le remplacement de serveurs et de logiciels ainsi que par l'installation d'un nouveau système de relève en cas de panne d'électricité.

TRANSPORT SCOLAIRE

- 6 591 élèves transportés.
- Environ 11 000 km parcourus quotidiennement par 135 véhicules.
- Déroulement de la troisième et dernière année du contrat de transport scolaire.
- Négociations et entente avec les transporteurs scolaires de notre territoire et conclusion de nouveaux contrats débutant le 1^{er} juillet 2009 et qui seront effectifs pour les cinq prochaines années, soit jusqu'en 2013-2014.

PARC IMMOBILIER

- Réalisation et fin des travaux visant l'implantation d'importantes mesures d'économie d'énergie dans cinq bâtiments. Ces travaux ont été réalisés par la firme Teknika-HBA. La compilation contractuelle des économies a débuté le 1^{er} mars 2009. Il s'agit d'un projet global de 5,9 millions \$. En date du 30 juin 2009, les économies réalisées dépassent de 23 % les cibles préalablement fixées, ce qui est très encourageant. Ces économies ont été estimées à 605 000 \$ annuellement.

- Réalisation d'une seconde phase de travaux visant le réaménagement des laboratoires de sciences et autres locaux spécialisés du deuxième cycle du secondaire pour répondre aux exigences du renouveau pédagogique pour 300 000 \$.
- Relocalisation du Centre de formation des adultes de Mont-Joli. Ce projet a nécessité la relocalisation des élèves de l'école Notre-Dame-de-Lourdes vers l'école Saint-Joseph. Le Centre de formation des adultes est maintenant localisé dans l'ancienne école Notre-Dame-de-Lourdes. Il s'agit d'un projet de 1,55 million \$.
- Grâce à la mesure « Maintien des bâtiments » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, réalisation de sept projets majeurs :
 - Réfection de la fenestration, de l'enveloppe murale et de la toiture du gymnase de l'école de l'Écho-des-Montagnes de Saint-Fabien pour 640 000 \$;
 - Réfection de la fenestration de l'école de l'Estran de Rimouski pour 500 000 \$;
 - Réalisation de la deuxième phase de la réfection de la toiture de l'école Saint-Jean de Rimouski pour 160 000 \$;
 - Réalisation de la réfection de la toiture de l'école Élisabeth-Turgeon de Rimouski pour 260 000 \$;
 - Réalisation de la seconde phase de la réfection de la toiture de l'aile D de l'école Paul-Hubert pour 250 000 \$;
 - Réfection de la dalle de l'entrée principale de l'école du Mistral de Mont-Joli pour 150 000 \$;
 - Réalisation de la seconde phase de la réfection de l'enveloppe de la piscine de l'école Paul-Hubert pour 550 000 \$;
- En plus de ces projets, un montant additionnel de 700 000 \$ a été investi dans d'autres projets d'amélioration, de modification et de transformation des immeubles.



Rapport annuel 2008-2009

RAPPORT DU COMITÉ D'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Au cours de l'année 2008-2009, aucune plainte n'a été soumise.

RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

SECTION I

1.0 PRÉAMBULE

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires adopte un Code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses membres.

Ce code est un outil au service de la responsabilité qui incombe aux commissaires de la Commission scolaire des Phares. Cette responsabilité décrite dans la Loi sur l'instruction publique consiste à assurer les services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, de formation professionnelle et d'éducation des adultes à la population du territoire des MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette.

Le présent Code d'éthique et de déontologie permet de témoigner individuellement et collectivement des valeurs promues dans l'enseignement et dans l'administration de la Commission scolaire. Il constitue une référence éthique pour les commissaires et contribue à assurer le respect et la protection des personnes. Par l'adoption de ce code, les commissaires entendent accroître et maintenir la confiance du public en l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité dans l'administration de la Commission scolaire.

SECTION II

2.0 DÉFINITIONS

Éthique :

Ensemble des valeurs promues par une organisation en vue de réaliser sa mission.

Déontologie :

Ensemble de devoirs qu'impose l'exercice d'une responsabilité.

Code d'éthique et de déontologie :

Document dans lequel on retrouve un certain nombre de règles permettant d'encadrer les responsabilités et les conduites des personnes. Le Code d'éthique et de déontologie comprend l'énoncé des valeurs et des responsabilités qui incombent aux membres des organismes responsables de services publics.

Commissaire :

Désigne la personne élue ou nommée en application de la Loi sur les élections scolaires et celle représentant les parents pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Conflit d'intérêts :

Situation de fait, directe ou indirecte, de laquelle peut profiter sciemment un membre du conseil des commissaires et qui le rend inhabile à exercer son mandat, à moins que cette situation ne soit dénoncée par écrit et que le membre ne s'abstienne de participer au débat et à toute décision dans laquelle il est placé en situation conflictuelle. Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un commissaire, consciemment ou non, est influencé par des considérations d'intérêt personnel dans l'exercice de ses fonctions officielles ou tire un avantage du fait de ses fonctions, en utilisant son statut ou le nom de la Commission scolaire. Le terme intérêt personnel inclut la famille immédiate.

Famille immédiate :

Désigne un parent ou conjoint du commissaire :

- **Parent** : le père, la mère, le père par remariage, la mère par remariage ou un parent nourricier, le frère, la sœur, le demi-frère, la demi-sœur, un enfant (y compris l'enfant du

conjoint), l'enfant d'un premier lit, l'enfant en tutelle, le petit-fils, la petite-fille, le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle-sœur, le gendre, la bru;

- **Conjoint** : la personne qui est mariée et qui cohabite avec le commissaire ou la personne qui n'est pas mariée avec lui, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, mais qui vit maritalement avec lui et qui le présente publiquement comme son conjoint.

SECTION III

3.0 CHAMP D'APPLICATION

Le Code d'éthique et de déontologie s'adresse au commissaire de la Commission scolaire des Phares. Il s'applique intégralement durant son mandat. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

SECTION IV

4.0 DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE

Responsabilités d'ordre général

- 4.1 Le commissaire respecte son engagement d'honneur.
- 4.2 Le commissaire exerce sa fonction dans le respect des chartes, des lois, des règlements et des politiques établis.
- 4.3 Le commissaire doit faire preuve de discrétion et conserver pour lui seul tout renseignement et information concernant :
 - les discussions sur des négociations en cours;
 - les négociations avec les fournisseurs;
 - la vie privée du personnel, des élèves, de leur famille, ainsi que des membres du conseil des commissaires;
 - la sélection du personnel;
 - les mesures disciplinaires;
 - les documents en cours d'élaboration par la Commission scolaire et identifiés confidentiels;
 - d'autres organismes publics et qui ne sont pas encore divulgués par ces derniers;
 - les discussions informelles tenues lors de comités de travail;
 - toute autre information pour laquelle le conseil des commissaires, le comité exécutif ou un groupe de travail a convenu d'un huis clos ou d'une non-diffusion.

Responsabilités envers la communauté

- 4.4 Le commissaire respecte les droits de toutes et tous.
- 4.5 Le commissaire s'assure de la plus grande équité possible dans l'offre de service à la communauté.
- 4.6 Le commissaire doit concilier sa fonction de représentant du parent, du contribuable, du citoyen et être à l'écoute de leurs attentes.

Responsabilités envers la Commission scolaire

- 4.7 Le commissaire n'exerce pas sa fonction seul. Il fait partie d'un conseil composé de l'ensemble des commissaires de la Commission scolaire et c'est dans ce cadre et en ce lieu qu'il exerce son mandat.
- 4.8 Le commissaire veille aux intérêts de la Commission scolaire.
- 4.9 Le commissaire ne peut intervenir de son propre chef dans l'administration d'un établissement ou de la Commission scolaire.

- 4.10 Le commissaire apporte sa contribution active et responsable dans l'élaboration des orientations, des politiques et des règlements établis par le Conseil et il les respecte.
- 4.11 Le commissaire fait preuve de rigueur dans les analyses qu'il fait et les jugements qu'il porte dans les dossiers qui sont soumis à son attention.
- 4.12 Le commissaire évite d'être placé en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts. Il évite toute situation où son intérêt personnel ou celui d'un membre de sa famille immédiate peut influencer l'exercice de ses fonctions.
- 4.13 Le commissaire exerce d'une manière responsable son droit de justifier en public son opposition à l'égard d'une décision du Conseil pour laquelle il a enregistré sa dissidence.
- 4.14 Le commissaire assume son devoir de disponibilité et d'assiduité aux séances du Conseil et aux comités où il a accepté de participer.
- 4.15 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec les autres membres du conseil.

Responsabilités envers le personnel et les élèves

- 4.16 Le commissaire exerce son rôle et ses responsabilités sans discrimination pour l'ensemble des personnes relevant de ses compétences.
- 4.17 Le commissaire s'applique à favoriser, dans l'adoption des politiques et règlements, la poursuite des valeurs promues par la Commission scolaire.
- 4.18 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec le personnel œuvrant dans son organisation.

SECTION V

5.0 IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts se regroupent en quatre catégories. Le commissaire doit s'assurer d'éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts.

5.1 Rapport avec l'argent :

- les avantages directs, marques d'hospitalité ou de gratitude, cadeaux;
- l'utilisation à des fins personnelles de la propriété de la Commission scolaire sous réserve des politiques ou instructions existantes;
- les relations contractuelles entre la Commission scolaire et un organisme ou une entreprise dans laquelle le commissaire, ou un membre de sa famille immédiate, possède un intérêt direct ou indirect.

Au regard des conflits d'intérêts résultant des marques d'hospitalité, de gratitude ou de cadeaux de valeur appréciable (plus de 100 \$), le commissaire peut conserver l'avantage reçu à la condition d'en informer le Conseil par le biais d'une déclaration écrite, tel que prévu en annexe 3 du présent document. Toutefois, lorsque l'avantage résulte de la participation à une activité pour laquelle le commissaire a défrayé lui-même le coût d'inscription, il n'est pas tenu d'effectuer une telle déclaration. Aussi, le commissaire n'est pas tenu de déclarer un cadeau de valeur modeste (100 \$ et moins).

5.2 Rapport avec l'information :

L'utilisation à des fins personnelles d'informations privilégiées obtenues dans le cadre de ses fonctions de commissaire.





Commission scolaire
DES PHARES

Rapport annuel 2008-2009

RAPPORT DU COMITÉ D'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (SUITE)

5.3 Rapport avec l'influence :

L'utilisation des attributs d'une charge pour obtenir directement ou indirectement un bénéfice pour lui-même ou une tierce personne avec laquelle il est lié (trafic d'influence).

5.4 Rapport avec le pouvoir :

- l'abus d'autorité ou le fait de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction;
- le harcèlement.

SECTION VI

6.0 PRATIQUES RELIÉES À LA RÉMUNÉRATION

Le commissaire est tenu de respecter l'encadrement fixé par le Décret concernant la rémunération des commissaires.

Aucune autre rémunération ne peut être reçue par l'un d'entre eux pour leur fonction de commissaire.

SECTION VII

7.0 MÉCANISMES D'APPLICATION

7.1 En début de mandat, le conseil des commissaires forme un comité d'application du Code d'éthique et de déontologie et y désigne trois commissaires, dont le président. Le directeur général coordonne les travaux du comité et y siège sans droit de vote.

Deux autres commissaires sont désignés substituts pour remplacer un des membres du comité d'application du Code d'éthique et de déontologie en cas d'absence ou lors de plainte portée contre un des membres du comité d'examen. Lors de leur désignation, le conseil des commissaires détermine l'ordre dans lequel les substituts sont appelés à siéger au comité d'application du Code d'éthique et de déontologie.

En cas de vacance, le conseil des commissaires nomme un remplaçant.

7.2 Tout manquement présumé au Code d'éthique et de déontologie, par un commissaire, est signalé, par écrit, au Comité d'application du Code d'éthique et de déon-

tologie, à l'attention du président. Tout manquement au Code d'éthique et de déontologie, par le président, est signalé, par écrit, à un membre du comité.

7.3 Ce comité veille à l'application du Code d'éthique et de déontologie décrit au présent règlement. Le conseil des commissaires habilite les membres du comité d'application à rencontrer tout commissaire qui aurait des attitudes, comportements ou agissements non-conformes aux attentes exprimées en matière d'éthique et de déontologie lorsque ces attitudes, comportements ou agissements n'ont pas fait l'objet d'un signalement écrit.

7.4 À la suite d'un signalement ou d'une plainte relative au présent règlement, le comité d'application du Code d'éthique et de déontologie réfère cette plainte à la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction.

7.5 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction est nommée par le conseil des commissaires. Cette personne est nommée pour un mandat de quatre ans. Le conseil des commissaires nomme un substitut pour la même durée.

7.6 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction, ou son substitut, le cas échéant, peut s'adjoindre deux personnes pour siéger avec elle et déterminer s'il y a eu contravention et imposer une sanction s'il y a lieu.

7.7 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction siège lorsqu'une plainte écrite lui est transmise par le Comité d'application du Code d'éthique et de déontologie ou sur demande du conseil des commissaires.

À cette fin :

- Elle vérifie les allégations de comportement susceptible d'être dérogatoire;
- Elle invite le plaignant et le commissaire concerné à se faire entendre ainsi que tout autre témoin pertinent. L'identité du plaignant et des témoins demeure confidentielle.
- Elle dépose un rapport écrit au conseil des commissaires et en remet une copie au commissaire concerné.

- Lorsqu'il n'y a pas de manquement au Code d'éthique et de déontologie, elle en informe le Comité d'application du Code d'éthique et de déontologie, le plaignant et la personne concernée.

- Lorsqu'il y a un manquement au Code d'éthique et de déontologie, elle peut imposer une sanction parmi les suivantes :

- un rappel à l'ordre, assorti ou non d'une demande de présentation d'excuses;
- une réprimande ou un blâme écrit;
- une suspension du droit de parole pour une durée limitée.

- Dans une situation exceptionnelle, la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction peut recommander au conseil des commissaires d'entreprendre une action en vue d'une procédure légale de révocation.

SECTION VIII

8.0 RAPPORT ANNUEL

8.1 La Commission scolaire doit rendre le Code accessible au public et le publier dans son rapport annuel.

8.2 Le rapport annuel doit faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction, des décisions et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déçus de leur charge par un tribunal au cours de l'année.

9.0 ACCESSIBILITÉ

Le Code d'éthique et de déontologie des commissaires est accessible au bureau de la secrétaire générale.

10.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement adopté par le conseil des commissaires par sa résolution n° 08-02-25-225 abroge et remplace le règlement antérieur (C.C.r.15-2002) et entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption.

Réalisation :

Ce document est une réalisation du Secrétariat général de la Commission scolaire des Phares.

Coordination :

Cathy-Maude Croft, secrétaire générale

Secrétaire à la rédaction :

Nancy Bérubé

Conception, graphisme et imprimerie :

L'Avantage concept

Le Secrétariat général remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport. Une version électronique est disponible sur le site Internet de la Commission scolaire des Phares au www.csphares.qc.ca.

Centre administratif de la Commission scolaire des Phares
435, avenue Rouleau, Rimouski (Québec) G5L 8V4

Téléphone : (418) 723-5927
Télécopieur : (418) 724-3350

Février 2010

